

# Tremblay-en-France

## Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

**Département de la Seine-Saint-Denis**

**Arrondissement du Raincy**

**Canton de Tremblay-en-France**

**Nombre de Conseillers**

**Séance du 24 septembre 2015**

- en exercice : 39

- présents : Monsieur Mathieu MONTES, Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur El Madani ARDJOUNE, Monsieur Olivier GUYON, Madame Nicole DUBOE, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Henriette CAZENAVE, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Céline FREBY, Madame Aline PINEAU, Monsieur Alain DURANDEAU, Monsieur Bernard CHABOUD, Monsieur Pierre LAPORTE, Madame Catherine LETELLIER, Madame Maryse MAZARIN, Monsieur Laurent CHAUVIN, Madame Gabriella THOMY, Monsieur Lino FERREIRA, Madame Nathalie MARTINS, Madame Karol POULEN, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Pascal SARAH, Monsieur Alexandre BERGH, Madame Solenne GUILLAUME, Madame Catherine MOROT, Monsieur Malik OUADI, Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Franck MISSON, Madame Emilie BACONNIER.

- excusés représentés : Monsieur François ASENSI, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu MONTES, Madame Fabienne LAURENT, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LAPORTE, Monsieur Patrick MARTIN, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARTINS, Madame Nijolé BLANCHARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Karol POULEN, ayant donné pouvoir à Madame Henriette CAZENAVE à partir de la question n°6, Madame Amel JAOUANI, ayant donné pouvoir à Monsieur El Madani ARDJOUNE à partir de la question n°11, Monsieur Cédric COLLIN, ayant donné pouvoir à Madame Solenne GUILLAUME, Monsieur Amadou CISSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Malik OUADI, Monsieur Alexandre BERGH, ayant donné pouvoir à Madame Aline PINEAU à partir de la question n°7, Monsieur Alexis MAZADE, ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard CHABOUD, Monsieur Samir SOUADJI, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Ange DOSSOU.

- excusés : Monsieur Cyril LEMOINE, Madame Nathalie SOUTINHO, Monsieur Franck MISSON à partir de la question n°10, Madame Emilie BACONNIER à partir de la question n°10.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre à 19h00, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le 15 septembre 2015, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil municipal sise 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France sous la présidence de Monsieur Mathieu MONTES, Premier adjoint au Maire de Tremblay-en-France.

Le quorum étant atteint, Monsieur Mathieu MONTES, Premier adjoint au Maire de Tremblay-en-France, déclare la séance ouverte à 19h00.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

En application de l'article L.2121-15 du code général des Collectivités territoriales, Monsieur El Madani ARDJOUNE, Adjoint au Maire a été désigné Secrétaire de séance.

**Monsieur Mathieu MONTES, Premier adjoint au Maire, propose ensuite de passer à l'ordre du jour.**

--oOo--

**Démission de Madame Fabienne LAURENT de ses fonctions de 4<sup>ème</sup> adjointe au maire de la commune de Tremblay-en-France - Maintien du nombre d'adjoints au maire de la commune de Tremblay-en-France - Modification du tableau du conseil municipal**

**ARTICLE 1.**

**PREND ACTE** de la démission de Madame Fabienne LAURENT de ses fonctions de 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire de la commune de Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**DECIDE** du maintien du nombre d'Adjoints au Maire de la commune de Tremblay-en-France à 14.

**ARTICLE 3.**

**PREND ACTE** de la modification de l'ordre du tableau du Conseil municipal résultant de la démission de Madame Fabienne LAURENT par la promotion d'un rang de l'ensemble des Adjoints au Maire d'un rang inférieur à Madame Fabienne LAURENT.

**ARTICLE 4.**

**PRECISE** que le quatorzième Adjoint au Maire sera élu lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Modification de la délibération du conseil municipal n° 2014-146 du 15 mai 2014 relative au vote des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjoints au Maire et aux Conseillers municipaux délégués**

**ARTICLE 1.**

**ABROGE** la délibération du conseil municipal n° 2014-146 du 15 mai 2014 portant vote des indemnités de fonction allouées au maire, aux adjoints au maire et aux conseillers municipaux délégués, susvisée.

**ARTICLE 2.**

**FIXE** l'indemnité de fonctions allouée à Monsieur le Maire à 63.072 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1015).

**PRECISE** que l'indemnité de fonctions allouée à Monsieur le Maire est majorée de 15% en raison de la qualité de chef-lieu de canton de la Commune de Tremblay-en-France.

**ARTICLE 3.**

**FIXE** l'indemnité de fonctions allouée aux Adjoints au Maire, y compris aux Adjoints au Maire de quartier, à 27% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1015), à l'exception du Neuvième Adjoint au Maire de quartier.

**FIXE** l'indemnité de fonctions allouée au Huitième Adjoint au Maire de quartier, eu égard à l'importance et à l'étendue de ses délégations, à 71.928% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1015).

**PRECISE** que l'indemnité de fonctions allouée aux Adjoints au Maire, y compris aux Adjoints au Maire de quartier, est majorée de 15% en raison de la qualité de chef-lieu de canton de la Commune de Tremblay-en-France.

**ARTICLE 4.**

**FIXE** l'indemnité de fonctions allouée aux Conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonctions de Monsieur le Maire à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1015).

**ARTICLE 5.**

**ADOPTÉ** le principe de la revalorisation systématique des indemnités de fonction conformément à l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1015).

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 8 juin 2015 et 25 juin 2015**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, les procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 8 juin 2015 et 25 juin 2015.

à la majorité Par 34 voix POUR, 3 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Franck MISSON, Madame Emilie BACONNIER.)

**Communication des décisions prises par Monsieur le Maire de Tremblay-en-France, Député de Seine-Saint-Denis, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des Collectivités territoriales entre le 6 juin 2015 et le 4 septembre 2015**

**ARTICLE UNIQUE.**

**PREND ACTE**, dans les termes annexés à la présente délibération, de la liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délibération n°2014-93 du 7 avril 2014 modifiée par la délibération n°2015-98 du Conseil municipal du 8 juin 2015 susvisée.

Prend acte Par 37 voix POUR

**Désignation d'un représentant de la commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein de l'association pour la création et la gestion d'établissements pour handicapés mentaux - Remplacement de Madame Pauline GRAVELLE, démissionnaire**

**ARTICLE 1.**

**PROCEDE** à la désignation du représentant du Conseil municipal de la commune de Tremblay-en-France pour siéger en lieu et place de Madame Pauline GRAVELLE, démissionnaire, au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'association Arc-en-ciel sise 26 bis route de Roissy 93290 Tremblay-en-France.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**  
**CANDIDATE**

Mme Gabriella THOMY

**RESULTAT DU VOTE**

- Nombre de votants :37
- Nombre de suffrages exprimés :37
- Majorité absolue :19
- Nombre de voix obtenu :37

**ARTICLE 2.**

**PROCLAME** élue, à l'issu du premier tour de scrutin pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'association Arc-en-ciel, Mme Gabriella THOMY en lieu et place de Madame Pauline GRAVELLE, démissionnaire.

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que la représentante du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France sera autorisée à exercer, le cas échéant, toute fonction au sein du Conseil d'administration et du bureau de ladite association et à participer à toutes commissions internes.

à l'unanimité Par 37 voix POUR

**Désignation des représentants de la commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein de l'association de gestion de la salle Jean-Roger Caussimon - Remplacements de Monsieur Bruno Bracciale et de Madame Pauline Gravelle, démissionnaires**

**ARTICLE 1.**

**PROCEDE** à la désignation des représentants du Conseil municipal de la commune de Tremblay-en-France pour siéger en lieu et place de Monsieur Bruno BRACCIALE et de Madame Pauline GRAVELLE, démissionnaires, au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'association de gestion de la Salle Jean-Roger Caussimon sise au 1 place du bicentenaire de la révolution française 93290 Tremblay-en-France.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**  
**CANDIDATS**

-Mme Aline PINEAU  
-M. Malik OUADI

**RESULTAT DU VOTE**

-Nombre de votants : 37  
-Nombre de suffrages exprimés : 37  
-Majorité absolue : 19  
-Nombre de voix obtenu : 37

**ARTICLE 2.**

**PROCLAME** élus, à l'issue du premier tour de scrutin pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'association de gestion de la Salle Jean-Roger Caussimon, en lieu et place de Monsieur Bruno BRACCIALE et de Madame Pauline GRAVELLE, démissionnaires :

-Mme Aline PINEAU  
-M. Malik OUADI

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que les représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France seront autorisés à exercer, le cas échéant, toute fonction au sein du Conseil d'administration et du bureau de ladite association et à participer à toutes commissions internes.

à l'unanimité Par 37 voix POUR

**Désignation des représentants de la commune de Tremblay-en-France pour  
siéger au sein de l'Association Entreprendre à Tremblay-en-France -  
Remplacement de Monsieur Bruno Bracciale, démissionnaire**

**ARTICLE 1.**

**PROCEDE** à la désignation du représentant du Conseil municipal de la commune de Tremblay-en-France pour siéger en lieu et place de Monsieur Bruno BRACCIALE, démissionnaire, au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale de l'Association Entreprendre à Tremblay-en-France sise 13 place du Colonel Rol Tanguy 93290 Tremblay-en-France.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**  
**CANDIDAT**

-M. Olivier GUYON

**RESULTAT DU VOTE**

-Nombre de votants : 37  
-Nombre de suffrages exprimés : 37  
-Majorité absolue : 19  
-Nombre de voix obtenu : 37

**ARTICLE 2.**

**PROCLAME** élu, à l'issu du premier tour de scrutin pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale de l'Association Entreprendre à Tremblay-en-France, M. Olivier GUYON, en lieu et place de Monsieur Bruno BRACCIALE, démissionnaire.

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que le représentant du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France sera autorisé à exercer, le cas échéant, toute fonction au sein du Conseil d'administration de ladite société et à participer à toutes commissions internes.

à l'unanimité Par 37 voix POUR

**Désignation d'un représentant de la commune de Tremblay-en-France pour  
siéger au sein de la Régie Communale de Distribution d'Eau (RCDE) -  
Remplacement de Monsieur Bruno Bracciale, démissionnaire**

**ARTICLE 1.**

**PROCEDE** à la désignation du représentant du Conseil municipal de la commune de Tremblay-en-France pour siéger en lieu et place de Monsieur Bruno BRACCIALE, démissionnaire, au sein du Conseil d'exploitation de la Régie communale de distribution d'eau de Tremblay-en-France sise 1 avenue Pablo Neruda 93290 Tremblay-en-France.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**  
**CANDIDAT**

-Mme Nijola BLANCHARD

**RESULTAT DU VOTE**

-Nombre de votants : 37  
-Nombre de suffrages exprimés : 37  
-Majorité absolue : 19  
-Nombre de voix obtenu : 37

**ARTICLE 2.**

**PROCLAME** élue, à l'issue du premier tour de scrutin pour siéger au sein du Conseil d'exploitation de la Régie communale de distribution d'eau de Tremblay-en-France, Mme Nijola BLANCHARD, en lieu et place de Monsieur Bruno BRACCIALE, démissionnaire.

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que la représentante du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France sera autorisée à exercer, le cas échéant, toute fonction au sein du Conseil d'exploitation de la Régie communale de distribution d'eau de Tremblay-en-France et à participer à toutes commissions internes.

à l'unanimité Par 37 voix POUR

**Désignation d'un représentant de la commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Tremblay-en-France/Claye-Souilly (SIAEP-TC) - Remplacement de Monsieur Bruno Bracciale, démissionnaire**

**ARTICLE 1.**

**PROCEDE** à la désignation du représentant du Conseil municipal de la commune de Tremblay-en-France pour siéger en lieu et place de Monsieur Bruno BRACCIALE, démissionnaire, au sein du Comité du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Tremblay-en-France/Claye-Souilly (SIAEP-TC) sise 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**  
**CANDIDATE**

-Mme Catherine MOROT

**RESULTAT DU VOTE**

- Nombre de votants : 37
- Nombre de suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19
- Nombre de voix obtenu : 37

**ARTICLE 2.**

**PROCLAME** élue, à l'issue du premier tour de scrutin pour siéger au sein du Comité du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Tremblay-en-France/Claye-Souilly (SIAEP-TC), Mme Catherine MOROT, en lieu et place de Monsieur Bruno BRACCIALE, démissionnaire.

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que la représentante du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France sera autorisée à exercer, le cas échéant, toute fonction au sein du bureau dudit syndicat et à participer à toutes commissions internes.

à l'unanimité Par 37 voix POUR

**Désignation d'un représentant de la commune de Tremblay-en-France pour  
siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées  
(CLECT) - Remplacement de Monsieur Bruno Bracciale, démissionnaire**

**ARTICLE 1.**

**PROCEDE** à la désignation du représentant du Conseil municipal de la commune de Tremblay-en-France, non Conseiller communautaire, pour siéger en lieu et place de Monsieur Bruno BRACCIALE, démissionnaire, au sein du Conseil communautaire de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**  
**CANDIDAT**

-M. Malik OUADI

**RESULTAT DU VOTE**

- Nombre de votants : 37
- Nombre de suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19
- Nombre de voix obtenu : 37

**ARTICLE 2.**

**RAPPELLE** que l'Adjoint au Maire chargé des finances de la Commune est membre de droit de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

**ARTICLE 3.**

**PROCLAME** élu, à l'issu du premier tour de scrutin pour siéger au sein du Conseil communautaire de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), M. Malik OUADI, en lieu et place de Monsieur Bruno BRACCIALE, démissionnaire.

**ARTICLE 4.**

**PRECISE** que le représentant du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France sera autorisé à exercer, le cas échéant, toute fonction au sein du Conseil communautaire de ladite commission et à participer à toutes commissions internes.

à l'unanimité Par 37 voix POUR

**Désignations des représentants de la commune de Tremblay-en-France aux  
Commissions municipales permanentes - Remplacement de Madame Pauline  
Gravelle et de Monsieur Bruno BRACCIALE, démissionnaires**

**ARTICLE 1.**

Monsieur Malik OUADI, Conseiller municipal, est élu pour siéger au sein de la Commission municipale de l'aménagement, de l'urbanisme, des travaux, du logement, de la tranquillité publique, du développement économique et du développement durable, en lieu et place de Monsieur Bruno BRACCIALE, démissionnaire.

Madame Catherine MOROT, Conseillère municipale, est élue pour siéger au sein de la Commission municipale de la famille, des affaires sociales, de la santé, de la petite enfance, de la jeunesse, de la culture, de la citoyenneté, de l'éducation, des sports et des loisirs, en lieu et place de Madame Pauline GRAVELLE, démissionnaire.

à l'unanimité Par 37 voix POUR

**Désignation des représentants de la commune de Tremblay-en-France pour  
siéger au sein de la SEMIPFA - Remplacement de Monsieur Bruno Bracciale ,  
démissionnaire**

**ARTICLE 1.**

**PROCEDE** à la désignation du représentant du Conseil municipal de la commune de Tremblay-en-France pour siéger en lieu et place de Monsieur Bruno BRACCIALE, démissionnaire, au sein du Conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Intercommunale des Pays de France et de l'Aulnoye (SEMIPFA) sise 78 rue Ronsard 93290 Tremblay-en-France.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**  
**CANDIDAT**

-M. Malik OUADI

**RESULTAT DU VOTE**

- Nombre de votants : 37
- Nombre de suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19
- Nombre de voix obtenu : 37

**ARTICLE 2.**

**PROCLAME** élu, à l'issu du premier tour de scrutin pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Intercommunale des Pays de France et de l'Aulnoye (SEMIPFA), M. Malik OUADI, en lieu et place de Monsieur Bruno BRACCIALE, démissionnaire.

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que le représentant du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France sera autorisé à exercer, le cas échéant, toute fonction au sein du Conseil d'administration et du bureau de ladite association et à participer à toutes commissions internes.

à l'unanimité Par 37 voix POUR

**Approbation d'une convention relative au financement de la résidentialisation  
de la copropriété "Les jardins de France"**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** l'attribution d'une subvention d'un montant total de 5.088,27 euros à la copropriété « Les Jardins de France » dans le cadre du fonds d'aide à la résidentialisation des copropriétés du Centre-Ville de la commune de Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention à signer avec la copropriété susvisée, représentée par son syndicat, le Cabinet Hugues VARTANIAN sis 23 avenue du Gouverneur Général Binger à SAINT-MAUR des FOSSES (94100).

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que l'aide communale sera versée conformément aux dispositions de la convention susvisée, en deux fois à raison de :

- 2.544,13 €TTC lors de l'engagement des travaux ;
- 2.544,14 €TTC après leur parfait et total achèvement.

à la majorité Par 34 voix POUR, 3 abstentions (Monsieur Pascal SARAH, Monsieur Franck MISSON, Madame Emilie BACONNIER.)



**Approbation de la convention relative à la démolition de l'immeuble situé 3 boulevard de l'Hôtel de Ville à Tremblay-en-France**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** l'attribution d'une subvention de 300.000 € à la SAHLM VILOGIA au titre du financement des coûts de démolition de l'immeuble situé 3 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France, conformément au protocole d'opération conclu avec l'Etat le 7 juin 2011.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention relative à la démolition dudit immeuble à signer avec la SAHLM VILOGIA.

à l'unanimité Par 37 voix POUR

**Approbation de la convention relative à la démolition de l'immeuble situé 2 place de la Paix à Tremblay-en-France**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** l'attribution d'une subvention de 300.000 € à la SAHLM OSICA au titre du financement des coûts de démolition de l'immeuble situé 2 place de la Paix 93290 Tremblay-en-France, conformément au protocole d'opération conclu avec l'Etat le 7 juin 2011.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention relative à la démolition dudit immeuble à signer avec la SAHLM OSICA.

à l'unanimité Par 37 voix POUR

**Approbation d'une convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT)**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés, la convention relative au Projet Educatif Territorial (PEDT) établie entre la Ville de Tremblay-en-France, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Saint-Denis, la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

à la majorité Par 34 voix POUR , 2 voix contre (Monsieur Franck MISSON, Madame Emilie BACONNIER.) , 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

**Demande de renouvellement de classement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Ministère de la Culture et de la Communication de L'Odéon / Conservatoire - Approbation du projet d'établissement**

**ARTICLE 1.**

**AUTORISE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la demande de renouvellement de classement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Ministère de la Culture et de la Communication de L'Odéon / Conservatoire de musique et danse de Tremblay-en-France dans la catégorie : Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC).

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le projet d'établissement de L'Odéon / Conservatoire de musique et de danse.

à l'unanimité Par 37 voix POUR

**Approbation d'une convention de mise à disposition et d'emploi des images issues des caméras du système de vidéo-protection de la commune de Tremblay-en-France au profit des services de la préfecture de police à signer avec l'Etat**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention de mise à disposition et d'emploi des images issues des caméras du système de vidéo-protection de la commune de Tremblay-en-France au profit des services de la Préfecture de police à signer avec l'Etat.

à la majorité Par 35 voix POUR, 2 abstentions (Madame Gabriella THOMY, Monsieur Pascal SARAH.)

**Approbation des conventions d'attribution de subvention pour les actions réalisées par la ville au titre de l'année 2015 à signer avec la Caisse d'Allocations familiales**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** les actions susvisées mises en œuvre dans le cadre des activités et des projets menés en direction des familles et des jeunes tremblaysiens.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, les conventions d'attribution de subvention à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis au titre de la réalisation desdites actions sur l'année 2015.

à l'unanimité Par 37 voix POUR

**Approbation de conventions d'attribution de subventions pour la réalisation d'actions visant à renforcer la cohésion sociale sur les territoires prioritaires de la politique de la ville au titre de l'année 2015**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, au titre de l'exercice 2015, les actions susvisées menées dans le cadre de la dynamique de cohésion sociale, de prévention de la délinquance et d'égalité des chances dans le cadre des dispositifs de la politique de la ville.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, les conventions d'attribution de subventions à signer au titre de l'année 2015 avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

à la majorité Par 34 voix POUR, 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

**Arrêt du projet de coopération décentralisée Eau et Assainissement avec la commune de Koumra (Tchad)**

**ARTICLE 1.**

**ACCEPTE** le versement du complément financier de 4 083€ que l'Agence Seine Normandie effectuera prochainement sur le compte de la ville pour solde de tout compte au titre du projet susvisé.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE** l'attribution à l'association ARSAPNE d'une subvention d'un montant de 14 323€ correspondant au montant total des aides perçues par la ville de la part de l'Agence Seine Normandie pour le financement des dépenses réalisées dans le cadre du projet susvisé.

à la majorité Par 34 voix POUR, 1 abstention (Monsieur Emmanuel NAUD.)

**Approbation d'un avenant n° 2 à la convention signée entre la ville de Tremblay-en-France (régie communale de distribution d'eau) et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis relative aux conditions de mise en œuvre du dispositif des aides financières pour le maintien du service public de l'eau pour les personnes défavorisées**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** les clauses de l'avenant n°2 à la convention initiale signée entre la ville de Tremblay-en-France (Régie communale de distribution d'eau) et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis relative aux conditions de mise en œuvre du dispositif des aides financières pour le maintien du service public de l'eau pour les personnes.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Personnel communal - Créations/suppressions de postes****ARTICLE 1.**

**MODIFIE** le tableau des effectifs de la commune de Tremblay-en-France comme suit :

– A compter du 25 septembre 2015 :

	<u>Ancien effectif</u>	<u>Nouvel effectif</u>	<u>MOTIF</u>
-2 adjoints principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	20	18	Recrutement par voie de promotion interne
+2 rédacteurs territoriaux	26	28	
-1 infirmier de classe supérieure	04	03	Recrutement
+1 infirmier soins généraux	01	02	
-1 médecin hors classe à temps non complet à 34,28%	01	00	Recrutement
-1 médecin hors classe à temps non complet à 50%	01	00	
+2 médecins hors classe à temps non complet à 81,42%	00	02	
-1 assistant d'enseignement artistique à temps non complet à 25%	01	00	Suppression de poste
-1 assistant d'enseignement artistique à temps non complet à 50%	01	00	Recrutement
+1 assistant d'enseignement artistique à temps non complet à 75%	00	01	
-1 attaché territorial	70	69	Recrutement par voie de mutation
+ 1 directeur de police municipale	00	01	
-1 adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	271	270	Recrutement suite réussite à concours
+1 agent de maîtrise	30	31	

-7 adjoints d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	79	72	Recrutement suite à réussite à concours
+7 adjoints d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	08	15	
-6 adjoints administratifs de 2 <sup>ème</sup> classe	58	52	Recrutement par avancement de grade
+6 adjoints administratifs de 1 <sup>ère</sup> classe	52	58	
-1 professeur de classe normale	01	00	Recrutement par avancement de grade
+1 professeur hors classe	00	01	
-1 adjoint du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01	00	Recrutement par voie de promotion interne
+ 1 assistant du patrimoine et des bibliothèques	01	02	
-1 rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	05	04	Recrutement suite à réussite à concours
-2 rédacteurs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe	21	19	
+3 attachés territoriaux	69	72	
+1 administrateur territorial	00	01	Recrutement par voie de mutation

**ARTICLE 2.**

**PRÉCISE** que dans l'éventualité où les postes ne pourraient pas être pourvus par des agents titulaires, ils le seront par des agents non titulaires conformément au décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisé.

**ARTICLE 4.**

**RETIRE** les délibérations n°2015-115-2, n°2015-115-3, n°2015-115-4, n°2015-115-5, n°2015-115-6 portant créations de postes pour une durée de 3 ans pour le recrutement d'agents contractuels.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Indemnité des directions d'écoles dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires - Retrait de la délibération du conseil municipal n° 2015-117 du 25 juin 2015**

**ARTICLE 1.**

**RETIRE** la délibération n° 2015-117 du Conseil municipal du 25 juin 2015 susvisée portant sur l'indemnité des directions d'école dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et portant abrogation de la délibération du conseil municipal n° 2014-221 du 18 septembre 2014.

**ARTICLE 2.**

**PRÉCISE** que les termes de la délibération n° 2014-221 du Conseil municipal du 18 septembre 2014 relatifs à l'indemnité « administration TAP » des directions d'école d'un montant de 109.26 euros brut par mois demeurent en vigueur.

à la majorité Par 33 voix POUR, 2 abstentions (Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Emmanuel NAUD.)

**Garantie d'un emprunt à contracter par la SA d'HLM OSICA pour la résidentialisation de 96 logements situés 5-7 rue Langevin (anciennement 1-3 place de la Paix)**

**ARTICLE 1.**

**ACCORDE** à hauteur de 100% la garantie de la ville de Tremblay-en-France pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 636 000 €(six cent trente-six mille euros) souscrit par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré OSICA auprès de la Caisse des Dépôts et

Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°38109 constitué d'une ligne de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce prêt PAM est destiné à financer la résidentialisation de 96 logements situés au 5-7 rue Langevin (anciennement 1-3 place de la Paix) à Tremblay-en-France.

#### **ARTICLE 2.**

**PRECISE** que la garantie de la ville de Tremblay-en-France est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la ville de Tremblay-en-France s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### **ARTICLE 3.**

**PRECISE** que la ville de Tremblay-en-France s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

#### **ARTICLE 4.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés, la convention relative aux conditions d'octroi de la garantie communale à signer avec la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré OSICA dont le siège est situé 102 avenue de France 75646 PARIS cedex 13.

à la majorité Par 34 voix POUR, 1 abstention (Monsieur Pascal SARAH.)

### **Garantie d'emprunt à contracter par la SA d'HLM OSICA pour la réhabilitation de 130 logements situés dans la résidence du 8 mai 1945 à Tremblay-en-France**

#### **ARTICLE 1.**

**ACCORDE** à hauteur de 100% la garantie de la ville de Tremblay-en-France pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 410 000 € (deux millions quatre cent-dix mille euros) souscrit par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré OSICA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt n°35482, 35483, 35485 et 35487 constitués de 4 lignes de prêts.

Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

Ces prêts PAM sont destinés à financer la réhabilitation de 130 logements situés dans la résidence du 8 mai 1945.

#### **ARTICLE 2.**

**PRECISE** que la garantie de la ville de Tremblay-en-France est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la ville de Tremblay-en-France s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### **ARTICLE 3.**

**PRECISE** que la ville de Tremblay-en-France s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

### **ARTICLE 4.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés, la convention relative aux conditions d'octroi de la garantie communale à signer avec la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré OSICA dont le siège est situé 102 avenue de France 75646 PARIS cedex 13.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

### **Versement de compléments de subventions aux associations pour l'exercice 2015**

#### **ARTICLE 1.**

**VOTE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le versement de compléments de subventions à diverses associations au titre de l'exercice 2015 pour un montant total de 12 346 euros.

#### **ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 29 voix POUR, 6 ne prennent pas part au vote (Madame Aline PINEAU, Monsieur Bernard CHABOUD, Madame Catherine LETELLIER, Madame Maryse MAZARIN, Monsieur Lino FERREIRA, Monsieur Alexis MAZADE.)

### **Approbation d'une subvention complémentaire de fonctionnement à l'Association Tremblaysienne pour le Cinéma (A.T.C.) - Avenant n° 6**

#### **ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2015 une subvention complémentaire d'un montant total de 35 000 euros à l'Association Tremblaysienne pour le Cinéma (A.T.C.) sise 29 bis avenue du Général De Gaulle– 93290 Tremblay-en-France.

#### **ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 6 à la convention générale signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblaysienne pour le Cinéma (A.T.C.).

à l'unanimité Par 29 voix POUR, 6 ne prennent pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES, Madame Henriette CAZENAVE, Monsieur Cédric COLLIN, Monsieur Pascal SARAH, Monsieur Alexis MAZADE, Monsieur Emmanuel NAUD.)

### **Approbation d'un avenant n° 9 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association de Promotion et d'Aide aux Activités Sportives (A.P.A.A.S.)**

#### **ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2015 une subvention complémentaire d'un montant total de 10 700 € à l'Association de Promotion et d'Aide aux Activités Sportives (A.P.A.A.S.) sise 18 boulevard de l'hôtel de ville – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

-une aide exceptionnelle à l'Association « Union Sports Sans Frontières et Humanitaires » : 7.500€;

-subvention transports 2015 : 3.200 €

## **ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 9 à la convention cadre susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association de Promotion et d'aide aux Activités Sportives.

à l'unanimité Par 32 voix POUR, 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur François ASENSI, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Nathalie MARTINS.)

### **Approbation d'un avenant n° 1 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay-en-France Handball (T.F.H.B.)**

## **ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2015 une subvention complémentaire d'un montant total de 2.564 € à l'Association Tremblay-en-France Handball (TFHB) sise 12 rue Jules Ferry – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

-Solde de la subvention de fonctionnement 2015 : 697 €;  
-Subvention transports 2015 : 1.867 €

Le montant de de la subvention attribuée en 2015 est ainsi porté à 231 940€

## **ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 1 à la convention cadre susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay-en-France Handball (TFHB).

à l'unanimité Par 33 voix POUR, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur Patrick MARTIN, Madame Aline PINEAU.)

### **Approbation d'un avenant n° 5 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay Football Club**

## **ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2015 une subvention complémentaire d'un montant total de 110.504 € à l'Association Tremblay Football club sise 7 rue Jules Ferry – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

-Solde de la subvention de fonctionnement 2015 : 8.414 €  
-Subvention transports 2015 : 2.090 €  
-Subvention exceptionnelle 2015 : 100.000€

## **ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 5 à la convention cadre susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay Football club.

à la majorité Par 32 voix POUR, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur Patrick MARTIN, Madame Aline PINEAU.) , 1 abstention (Monsieur Alain DURANDEAU.)

### **Approbation d'un avenant n° 2 à la convention pour missions d'intérêt général signée entre la commune de Tremblay-en-France et la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Tremblay-en-France Handball**

## **ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2015 une subvention complémentaire d'un montant total de 300.000 € à la société anonyme sportive professionnelle Tremblay-en-France Handball sise Maison des sports 12 rue Jules Ferry – 93290 Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 2 à la convention pour missions d'intérêt général signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association SASP Tremblay-en-France Handball.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Approbation d'un avenant n° 1 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tennis Club Tremblaysien (T.C.T.)**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2015 une subvention d'un montant complémentaire de 1.118 € à l'Association Tennis Club Tremblaysien sise 18 rue Jules Ferry – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

-Solde de la subvention de fonctionnement 2015 : 890 €;

-Subvention transports 2015 : 228 €

Le montant de la subvention attribuée au titre de l'année 2015 est ainsi porté à 168 936€

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 1 à la convention cadre susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tennis club Tremblaysien (T.C.T.).

à la majorité Par 33 voix POUR, 2 abstentions (Monsieur Alain DURANDEAU, Monsieur Laurent CHAUVIN.)

**Approbation d'un avenant n° 4 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Terres de France rugby**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2015 une subvention d'un montant total de 3.177 € à l'association Terres de France Rugby sise 1 rue du Berry – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

-Solde de la subvention de fonctionnement 2015 : 963 €;

-Subvention transports 2015 : 2.214 €

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 4 à la convention cadre susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Terres de France Rugby.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Approbation d'un avenant n° 6 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association Tremblay Athlétique club (TAC)**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2015 une subvention d'un montant total de 24.827 € à l'Association Tremblay Athlétique club sise 18 boulevard de l'hôtel de ville – 93290 Tremblay-en-France, se décomposant comme suit :

-Solde de la subvention de fonctionnement 2015 : 15.329 €

-Subvention transports 2015 : 9.498 €

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 6 à la convention cadre susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay Athlétique club.

à l'unanimité Par 35 voix POUR



**Approbation d'un avenant n° 7 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay Boxing club (TBC)**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2015 une subvention complémentaire d'un montant total de 1.298 € à l'Association Tremblay Boxing club (TBC) sise 3 avenue de la Gare – 93220 Villepinte, se décomposant comme suit :

-Solde de la subvention de fonctionnement 2015 : 1.200 €;

-Subvention transports 2015 : 98 €

Le montant de la subvention attribuée pour l'année 2015 étant ainsi porté à 45 738€

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 7 à la convention cadre susvisée signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Tremblay Boxing club (TBC).

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Versement de la subvention municipale transport et du solde de la subvention municipale de fonctionnement aux associations sportives (hors convention cadre) pour l'exercice 2015**

**ARTICLE 1.**

**VOTE**, dans les conditions précisées ci-après, le versement de la subvention transport et du solde de la subvention de fonctionnement d'un montant total de 13.070 € réparti entre les associations sportives désignées ci-dessous pour l'exercice 2015 :

<b>Associations Sportives</b>	<b>Buts</b>	<b>Solde subvention de fonctionnement</b>	<b>Subvention transport</b>
GOJO-RYU	Activités de karaté pour les enfants et les adultes, baby karaté pour les 4-6 ans, activités de kobudo (armes traditionnelles)	421€	-
TENNIS DE TABLE DE SEVRAN, TREMBLAY, VILLEPINTE, TTST Ville	Pratique du tennis de table	147€	1.067€
Les Archers du Vert Galant	Pratique et entraînement au tir à l'arc en salle et en extérieur	435€	293€
Tremblay Rouvres Boxe Française	Discipline de compétition et de loisirs. Cours de chaus fight et savate pro	175€	100€
Aikido Club Budai Shin Kai	Formation des pratiquants à l'art de l'aïkido	123€	-
Dojo Jigoro Kano de Tremblay	Ecole de la vie par l'apprentissage du judo et compétition par l'école du courage	1.945€	930€
Association KFKBC	Initiation des débutants à la boxe (pieds et poings) et perfectionnement des compétiteurs	1.094€	-
Grimpe Tremblay Dégaine	Organisation, développement et promotion des activités d'escalade et de montagne	379€	-
Gym et Joie Pourquoi pas nous	Activités de gym douce et de relaxation pour adultes et seniors	181€	-
Rythme Amitié Souplesse sans retour	Gymnastique volontaire et bien-être pour adultes	232€	-
Vivre Mieux	Activités de gym dynamique, gym douce, gym d'entretien,	427€	-

	stretching, stretching postural, yoga, renforcement musculaire, abdos-fessiers, musculation, step, zumba fitness		
Les Copains d'Abord	Organisation d'activités cyclotouristiques et de réunions à caractère culturel, artistique ou sportif	201€	62€
Le Roseau V Viet Vo Dao	Compétitions et loisirs. Pratique du Viet Vo Dao, cours de Viet Taï Chi (énergie interne), cours de Danse de la licorne	285€	-
Les Fins Hameçons du Sausset	Pratique de la pêche à la ligne	138€	241€
Section Tremblaysienne de Tarot (STT)	Pratique du tarot	124€	436€
USBSD Cyclisme	Compétition de cyclisme sur route, cyclocross et VTT. Niveaux Régional et national	165€	148€
US Bois Saint Denis Cyclo	Organisation de sorties cyclo, des rallyes et de sorties club	108€	110€
STV Team 93	Association pratique du football corporatiste	173€	303€
A.S.Chouquette	- Pratique du football comprenant entrainements, matchs, rencontres et réunions	124€	-
MT Créatif Tremblay	Arts martiaux - pratique de jujitsu brésilien	299€	-
Office des Sports de Tremblay	Association fédératrice de l'ensemble du mouvement sportif tremblaysien - Organisme de réflexion partenaire de la ville pour l'élaboration de la politique sportive sur la localité.	1.590€	-
Rando Sporting Club du pays de France	Partage de la passion de la randonnée pédestre sportive en proposant des sorties en Pays de France et 1 à 2 séjours par an	148€	466€
<b>TOTAL</b>		<b>8.914€</b>	<b>4.156€</b>

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Service annexe de l'assainissement - Modification de la délibération du conseil municipal n° 2015-109-3 du 25 juin 2015 relative à l'affectation du résultat**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** les modifications suivantes relatives à l'affectation du résultat du compte administratif 2014 de l'assainissement : Le solde des reports est de -361 070,45 € ce qui donne un résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser de 365 161,49 €

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Acquisition du lot n°2 situé au sein de la galerie marchande du centre commercial du Vert Galant sis 137 avenue Gilbert Berger**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** l'acquisition, au sein de la copropriété du centre commercial du Vert Galant sise 137 avenue Gilbert Berger 93290 Tremblay-en-France, sur le terrain cadastré AS151, du lot n°2 correspondant à un local commercial (164/10000èmes) auprès de la SCI ANNICK, ayant son siège

social à Tremblay-en-France, 137 à 155 avenue Gilbert Berger, centre commercial LE VERT GALANT et représentée par sa gérante Madame Annick Geneviève Georgette GRENIER, demeurant 75 avenue Georges Clémenceau à Caen (14 000).

**ARTICLE 2.**

**AJOUTE** que l'acquisition du lot n°2 correspondant à un local commercial (164/10000èmes) interviendra au prix total de 160 000 euros (cent soixante mille euros) en valeur libre de toute occupation ou location le jour de la signature de l'acte authentique.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Acquisition d'un terrain cadastré AC7 sis 17 route de Roissy**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** l'acquisition du terrain bâti cadastré AC7, sis 17 route de Roissy 93290 Tremblay-en-France, d'une contenance de 961 m<sup>2</sup>, auprès de Madame Jacqueline Raveau, née Duralski, et de sa représentante Madame Evelyne Constantin, née Raveau.

**ARTICLE 2.**

**AJOUTE** que l'acquisition du terrain bâti cadastré AC7 interviendra pour un montant de 360 000 euros hors taxes (trois cent soixante mille euros), en valeur libre de toute occupation le jour de la signature de l'acte authentique.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Abrogation de la délibération n°10-171 du 30 septembre 2010 portant sur la désaffectation de l'ancien chemin rural dit Chemin du Tremblay à Roissy**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** l'abrogation de la délibération n°10-171 du conseil municipal du 30 septembre 2010 portant sur la désaffectation de l'ancien chemin rural dit Chemin du Tremblay à Roissy, susvisée.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Communauté d'agglomération Terres de France - Révision du montant des attributions de compensation 2015**

**ARTICLE 1.**

**PREND** acte, dans les termes annexés à la présente délibération, du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 03 juillet 2015.

**ARTICLE 2.**

**FIXE** le montant de l'attribution de compensation 2015 de la ville de Sevrans à 7 081 295.00 €

**ARTICLE 3.**

**FIXE** le montant de l'attribution de compensation 2015 de la ville de Tremblay-en-France à 50 275 151.11 €

**ARTICLE 4.**

**FIXE** le montant de l'attribution de compensation 2015 de la ville de Villepinte à 17 411 688.00€

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Révision des conditions de vente d'un terrain sis avenue Gilbert Berger à la société ICADE Promotion**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** la cession des parcelles AS321, AS322 et AS 326 d'une contenance totale de 3780 m<sup>2</sup> à la société ICADE Promotion ou à toute société qu'elle constituerait ou substituerait pour le même objet, aux conditions financières de la promesse de vente conclue entre les parties le 14 mars 2014, diminuées de la somme de 117.000 € hors taxes, en contrepartie des surcoûts d'infrastructures assumés par ladite société ;

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Aide exceptionnelle aux réfugiés - Attribution d'une subvention au comité international de la Croix-Rouge**

**ARTICLE 1.**

**ACCORDE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros au comité international de la Croix Rouge dans le cadre de son action en faveur des réfugiés.

à l'unanimité Par 35 voix POUR

**Dénomination de l'équipement jeunesse "Angela DAVIS"**

**ARTICLE 1.**

**DENOMMER** l'équipement municipal jeunesse du centre-ville « Angela DAVIS ».

à la majorité, 4 abstentions (Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Maryse MAZARIN, Monsieur Lino FERREIRA, Monsieur Pascal SARAH.)

**La séance est levée à 21h45.**

Le Secrétaire de séance : Monsieur El Madani ARDJOUNE, Adjoint au Maire

--oOo--

Le texte complet des délibérations du Conseil municipal mentionnées ci-dessus a été affiché à l'accueil de l'Hôtel de Ville à compter du 25/09/2015.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur général adjoint des services

**Hacène TIGHREMT.**